



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Date de convocation :

03/09/2020

L'an deux mille vingt et le dix septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasine SEBAHOUI Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Vanessa DENAYRE).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/68 : PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA COMMUNE.

La Commune d'Ille Sur Tet souhaite s'engager dans la transition énergétique à travers l'installation d'équipements de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

L'objet principal du projet est de voir émerger rapidement des installations de production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments appartenant à la Commune en question qui permettraient de :

- Produire de l'énergie électrique ;
- Valoriser le patrimoine foncier de la Commune ;
- Promouvoir le développement durable, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Pour ce faire, la commune souhaite mettre en œuvre un projet de déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture et d'ombrières de parking, dans une logique de production d'énergie au service du territoire.

Il s'agit notamment de solariser les parkings publics via l'installation d'ombrières photovoltaïques, permettant de protéger les véhicules, tout en équipant ces infrastructures de bornes de recharge pour les automobiles électriques.

En toiture, des panneaux pourraient être installés sur certains bâtiments pour permettre une production électrique et, en additionnant les projets, rendre la commune d'Ille Sur Tet une ville à énergie positive.

Sur la commune, 8 sites ont été étudiés :

- Les ateliers municipaux : toiture et ombrière
- La grande halle : toiture et ombrière
- Lastationd'épuration : ombrière
- Leparkingdelapiscine : ombrière

- Couverture delapiscine : toiture
- Leboulodrome : ombrière
- Le stade : ombrière
- La salle des fêtes : toiture.

Afin de mener à terme ce programme, il est nécessaire de lancer une consultation pour effectuer le choix d'un développeur de centrales photovoltaïques, en application des dispositions de l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le développeur aura en charge le développement, le financement et l'exploitation des projets photovoltaïques. La finalité étant la signature de baux emphytéotiques administratifs ou tout autre contrat d'occupation du domaine public entre la collectivité et le développeur. L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) porte sur un partenariat conclu à titre gracieux. Il n'est pas prévu d'indemnité quelconque pour les candidats qui remettront leurs offres de partenariat. Il ne s'agit pas d'un marché public. La commission MAPA se réunira pour choisir l'opérateur partenaire.

Le Maire présente les sites et fait la lecture du cahier des charges de l'AMI.

Il précise que la réalisation de la toiture du bâtiment dénommé « entrepôt Nolla », dont la commune a récemment fait l'acquisition est déconnectée de cet AMI dans la mesure où il fait à ce jour partie du domaine privé (absence d'affectation). Etant toutefois précisé qu'afin d'obtenir la meilleure proposition, une consultation spécifique a déjà été réalisée en même temps que la consultation des entreprises pour la rénovation de l'entrepôt.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation du programme photovoltaïque, en toitures comme en ombrières ;

APPROUVE le lancement de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les sites ci-dessus listés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet et à déposer les permis de construire ou Déclaration de Projet correspondants.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 10 septembre 2020

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER



MAIRIE
ILLE SUR TET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
pour la réalisation d'installations de production solaire
photovoltaïque sur des bâtiments publics

CAHIER DES CHARGES

Date et heure limites de réception des candidatures :
Le 2/10/20 à 11h

Commune d'Ille sur Têt
107 bis av. Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 84 73 12
Mail : dgs@ille-sur-tet.com

Table des matières

1. PREAMBULE.....	5
2. OBJET DE LA CONSULTATION.....	5
3. DETAILS ATTENDUS DE LA MISSION	5
3.1. Conception de l’installation.....	5
3.2. Réalisation de l’installation	6
3.3. Exploitation de l’installation	6
4. CONDITIONS DE PARTICIPATION – CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	6
4.1. Phase 1 : Remise des dossiers.....	7
4.2. Phase 2 : Négociations.....	7
5. CRITERES D’EVALUATION DES PROPOSITIONS	7
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	7

1. PREAMBULE

La Commune d'Ille-sur-Têt souhaite s'engager dans la transition énergétique à travers l'installation d'équipements de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

L'objet principal du projet est de voir émerger rapidement des installations de production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments appartenant à la Commune en question qui permettraient de :

- Produire de l'énergie électrique ;
- Valoriser le patrimoine foncier de la Commune ;
- Promouvoir le développement durable, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur le choix d'un développeur de centrales photovoltaïques.

Le développeur aura en charge le développement, le financement et l'exploitation des projets photovoltaïques. La finalité étant la signature de baux emphytéotiques entre la collectivité et le développeur.

Le présent Appel à manifestation d'intérêt porte sur un partenariat conclu à titre gracieux. Il n'est pas prévu d'indemnité quelconque pour les candidats qui remettront leurs offres de partenariat. Il ne s'agit pas d'un marché public.

3. DETAILS ATTENDUS DE LA MISSION

Cet appel à manifestation d'intérêt apour finalité la passation des baux emphytéotiques pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics de la Commune d'Ille Sur Tet.

Les projets sont listés ci-dessous :

	Adresse	Cadastre	Projet
Centre Technique	19 rue Lafayette – 66130 Ille sur Tet	BD 139	Création d'une ombrière sur le parking, qui cependant qui ne pourra se faire qu'à partir de 2022.
Halle	116 Avenue Pasteur – 66130 Ille sur Tet	AZ 177	Centrale PV sur bâtiment existant et création de deux ombrières de parking
Piscine municipale, stade	1 bis rue du Collège – 66130 Ille sur Tet	AS 96	Création d'un bâtiment PV recouvrant la piscine et les tribunes. Ombrière sur le parking
Boulodrome			Création d'un bâtiment PV
Salle des fêtes	3 rue Saint-Boniface – 66130 Ille sur Tet	BK 94	Centrale PV sur bâtiment existant
Station d'épuration	Chemin de Régleilles		Ombrière sur le parking

La durée du bail n'est pas imposée à ce stade, chaque prestataire proposera dans sa candidature une durée adéquate.

Les candidats proposeront une réponse globale sur l'ensemble des toitures proposées ; les toitures ne peuvent pas être sélectionnées ni alloties.

3.1. Conception de l'installation

Le prestataire aura à sa charge les études préalables spécifiques à chacun des bâtiments.

Pour chaque bâtiment, la conception de la centrale devra être réalisée et détailler les éléments suivants :

- Calcul de la surface disponible ;
- Type de couverture ;
- Recueil de singularités éventuelles ;
- Estimation de la puissance crête à installer ;
- Calcul du productible ;
- Données de raccordement de la centrale.

Les données pourront être vérifiées par la Commune.

Le prestataire aura à sa charge les demandes d'autorisations d'urbanismes nécessaires, les demandes de raccordement au réseau de distribution d'électricité et les contractualisations d'achat de l'énergie produite.

3.2. Réalisation de l'installation

La réalisation des installations (fourniture et installations des équipements réseaux) sera à la charge du prestataire, y compris les frais de raccordement au réseau électrique. Si des travaux préalables ou annexes sont nécessaires pour accueillir l'équipement photovoltaïque, le prestataire devra le préciser clairement à la collectivité.

Concernant la réalisation, la Commune souhaite notamment:

- Que les chantiers soient réalisés via des personnes dotées des compétences professionnelles requises (étanchéité, électricité) attesté par une formation diplômante et une pratique confirmée ;
- Que les entreprises soient à jour des obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement toutes les activités et travaux réalisés ;
- Que les entreprises s'engagent à remettre au client à sa demande l'ensemble des documents relatifs à l'installation (schéma électrique complet, synthèse du schéma électrique à afficher près du compteur général indiquant la présence et les caractéristiques de l'installation et précisément l'endroit du coupe circuit, garanties du matériel, attestations...).

3.3. Exploitation de l'installation

Le prestataire aura à sa charge l'exploitation des équipements, la maintenance de l'installation et le maintien en parfait état de fonctionnement. Il devra en outre prendre toutes les assurances nécessaires contre le vol et les dégradations, mais également les assurances responsabilité civiles et exploitation.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION – CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir un dossier de réponse constitué des éléments suivants :

Présentation du candidat

Présentation du candidat et de ses entreprises partenaires afin qu'il soit possible d'apprécier l'objet social de l'entreprise, sa solidité financière et les moyens techniques et humains affectés à l'activité photovoltaïque (ainsi que les potentiels sous-traitants).

Références

Les références mettront en évidence l'expérience du candidat pour mener à bien ce genre de projets avec des sites actuellement en exploitation.

Propositions techniques

Présentation :

- Des hypothèses techniques retenues ;
- Des mesures d'intégration paysagère proposées ;
- Les caractéristiques de l'installation (puissance électrique nominale, production annuelle, nombre de panneaux, surface de panneaux, surface utilisée au sol, ...) ;
- Les caractéristiques principales des matériels envisagés (panneaux photovoltaïques, supports, onduleurs, matériel électrique, ...) ;
- Le planning prévisionnel.

Proposition financière

La proposition financière comprendra la redevance proposée pour la location des surfaces.

- Montant annuel par an par projet ;
- Prime ou soulte.

Lors de la sélection des candidats, si la Commune constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le candidat ne sera pas retenu.

4.1. Phase 1 : Remise des dossiers

Les candidats remettront un dossier comprenant les documents de candidature mentionnés ci-dessus. Le dossier de candidature devra identifier un référent ainsi qu'une adresse mail permettant les échanges à venir.

Chaque offre déposée est définitive et ne peut être modifiée. **Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.**

Le dépôt de l'appel à manifestation d'intérêt (qu'il soit dématérialisé ou papier) sera accompagné de la mention :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
pour la réalisation d'installations de production solaire photovoltaïque sur des bâtiments publics

Et sera effectué:

- Par mail : dgs@ille-sur-tet.com
- Par envoi postal (lettre recommandée avec avis de réception).

Date limite de remise des dossiers de réponse à l'appel à manifestation d'intérêts :
Le 2/10/2020 à 11h

4.2. Phase 2 : Négociations

A l'issue d'une première analyse des projets au regard des critères mentionnés ci-après, les candidats pourront être admis à négocier.

Ces négociations prendront la forme d'audition (s) et/ou d'échange (s) par écrit.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Commune d'Ille Sur Tet pourra conclure avec l'entité ayant manifesté spontanément son intérêt le contrat lié à l'exercice de l'activité économique projetée.

La signature du contrat de bail entérinera le choix de la Commune.

Il est précisé que la Commune d'Ille Sur Tet se réserve la possibilité à tout moment, de ne pas donner suite aux propositions faites par les candidats.

Aucune prime ou indemnité ne sera versée aux candidats.

5. CRITERES D'EVALUATION DES PROPOSITIONS

Présentation du Candidat	10%
Proposition technique	40%
Proposition financière	40%
Références	10%

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront solliciter la DGS par mail (dgs@ille-sur-tet.com).